



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-06**

## Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage existant

### **1. Secteur d'application**

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>.

### **2. Dénomination**

Mise en place d'une isolation d'un réseau hydraulique de chauffage déjà existant situé hors du volume chauffé.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

L'isolant est de classe supérieure ou égale à 2, selon les règles Th-C de la réglementation thermique.

Mise en place réalisée par un professionnel.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

20 ans.

### **5. Montant de certificats en kWh cumac**

Montant unitaire en kWh cumac / mètre linéaire		
Zone climatique	H1	<b>5 000</b>
	H2	<b>4 100</b>
	H3	<b>2 700</b>

X

Longueur (m)
<b>L</b>